



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations

Question écrite n° 2460

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le réseau des centres d'information des droits des femmes (CIDF). Vingt-cinq ans après la création du Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF), les CIDF jouent un rôle très important en matière d'information sur les droits et, de plus en plus, d'accompagnement personnalisé des femmes (et aussi des hommes) en difficulté. C'est pourquoi, outre l'action de l'Etat et de ses services déconcentrés spécialisés, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le rôle qu'elle souhaite voir jouer par le CNIDFF et par les CIDF dans le cadre d'une politique volontariste en direction des femmes et des familles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre sur le rôle qu'elle souhaite voir jouer par le Centre national d'information des femmes et des familles (CNIDFF) et les Centres d'information des droits des femmes (CIDF). Créés en 1972, les Centres d'information des droits des femmes sont des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901, destinées à assurer l'accès des femmes à l'information sur leurs droits dans le domaine juridique, professionnel, économique, social et familial. Une charte fixe les principes déontologiques dont le respect est la condition d'adhésion au réseau national des CIDF. Ce réseau composé de 470 points d'information regroupés dans 127 associations départementales ou locales a reçu plus de 500 000 personnes en 1996 dont près de la moitié des demandes concernait le domaine juridique et plus du quart l'emploi et la formation professionnelle. Mme la ministre souhaite apporter un soutien accru au CNIDFF et aux CIDF, notamment par une collaboration plus étroite avec l'administration chargée des droits des femmes. Les centres d'information verront accroître également leur rôle de promotion de l'information sur les droits des femmes auprès des personnes les plus vulnérables en matière économique ou sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2460

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2693

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4235